

À Metz, le 26 juillet 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à
FB AMENAGEMENT SAS
42, rue de Malzéville
54 130 DOMMARTEMONT

OBJET : Dossier de déclaration Loi sur l'eau concernant la gestion des eaux pluviales du projet de lotissement de 1,28 ha situé entre la rue St-Pierre et la ruelle aux Loups à LUTTANGE
Accord tacite

RÉF. : DIOTA-230306-092256-271-216

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé en date du 06 mars 2023 un dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement, dossier complété les 09 mars et 24 mai, relatif à :

**la gestion des eaux pluviales du projet de lotissement de 1,28 ha situé entre la rue St-Pierre
et la ruelle aux Loups à LUTTANGE**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 24 mai 2023.

Ainsi, le délai de deux mois imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition conformément à l'article R. 214-35 du Code de l'environnement étant dépassé, j'ai l'honneur de vous informer que **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
L'adjointe à l'unité,



Astride ERMAN

Copie pour information :

- BE SIRUS
21 RUE DE SARRE – BP 15135 – 57074 METZ CEDEX 03
- Commune de LUTTANGE
2 Pl. du Calvaire - 57935 LUTTANGE